

Tremblay-en-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Délibération du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers municipaux

- en exercice : 39
- présents : 36
- excusés représentés : 1
- excusés : 2

Séance du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à 17h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 22 mai 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal - 18 boulevard de l'Hôtel de Ville - 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur ASENSI François, Maire de Tremblay-en-France.

Présents :

Monsieur ASENSI FRANCOIS, Madame DE CARVALHO VIRGINIE, Monsieur GUYON OLIVIER, Madame FREBY CELINE, Monsieur LAPORTE PIERRE, Madame DUBOE NICOLE, Monsieur BRUSCOLINI PHILIPPE, Madame JAOUANI AMEL, Monsieur MAZADE ALEXIS, Madame DOSSOU MARIE-ANGE, Monsieur BODART MICHEL, Madame PINEAU ALINE, Monsieur CISSE AMADOU, Madame BLANCHARD NIJOLE, Monsieur GODIN THIERRY, Monsieur FERREIRA LINO, Madame MARTINS NATHALIE, Monsieur MARTIN PATRICK, Madame BOUHACINE CELIA, Monsieur LACHEVRE BERTRAND, Madame MAQUEVICE AURELIE, Monsieur FAVERO VINCENT, Madame BOURRAT CALISTA, Monsieur GHODBANE MOHAMED, Madame DAVOUST ESTELLE, Monsieur FOYE JEAN-CLAUDE, Madame FAU CELINE, Monsieur BARROS LUIS, Madame WATY ANGELINA, Monsieur TURBIAN JULIEN, Madame KHIAR CHRISTELLE, Monsieur DARTEIL LOUIS, Madame MOUNIF LOUIZA, Monsieur CHABOUD BERNARD, Madame SUIN VALERIE, Monsieur DE CARVALHO SEBASTIEN

Excusée représentée :

Madame LETELLIER CATHERINE pouvoir à Madame DE CARVALHO VIRGINIE

Absents :

Monsieur NAUD EMMANUEL, Madame NGNINTENG PRISCA-DIANE

Secrétaire de séance (en application de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales) :

Madame Calista BOURRAT, Conseillère municipale.

--oOo--

Accusé de réception en préfecture
093-219300738-20200529-DEL2020-41-AI
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020

Délibération n° 2020-41 : Élection de Monsieur le Maire de la Commune de Tremblay-en-France

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-7, L 2122-1, L 2122-4, LO 2122-4-1, L. 2122-5, L2122-5-1, L2122-5-2, L 2122-5-1, L2122-7, L2122-8, L 2122-13 et R 2122-1,

Vu le code électoral, notamment ses articles L248 et R119,

Vu sa délibération de ce jour procédant à l'installation du nouveau Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

Considérant que suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, Monsieur François ASENSI, Maire sortant, a conservé la présidence de la séance en sa qualité de doyen d'âge de l'Assemblée municipale,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire, parmi ses membres, le Maire,

Considérant qu'il a été constitué le bureau électoral à cette fin et qu'il a ainsi été désigné un secrétaire de séance ainsi que deux assesseurs, pris au sein du Conseil municipal,

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant qu'à l'appel de son nom, chaque Conseiller municipal a été invité à participer s'il le souhaite au scrutin,

DELIBERE

ARTICLE 1.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 093-219300738-20200529-DEL2020-41-AI Date de télétransmission : 29/05/2020 Date de réception préfecture : 29/05/2020 |
|---|

PROCEDE dans les conditions susvisées à l'élection, au scrutin secret, du Maire de la Commune de Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN
CANDIDAT**

- Monsieur François ASENSI

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de votants : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Nombre de voix obtenu :

- Monsieur François ASENSI : trente-six (36)

Accusé de réception en préfecture
093-219300738-20200529-DEL2020-41-AI
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020

ARTICLE 2.

PROCLAME élu, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de Maire de la Commune de Tremblay-en-France, Monsieur François ASENSI.

ARTICLE 3.

La présente délibération peut faire l'objet de réclamations déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture du Raincy (6 Allée de l'Eglise 93340 LE RAINCY) ou à la Préfecture de Bobigny (1 Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY).

Ces réclamations peuvent également être déposées directement au greffe du Tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris – 93558 Montreuil cedex) dans le même délai.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme, Le Maire,



François ASENSI
Membre honoraire du Parlement

Délibération rendue exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- L'affichage le :
- La notification le :

Accusé de réception en préfecture
093-219300738-20200529-DEL2020-41-AI
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020